



Mot du maire

Des nouvelles de votre municipalité
Novembre 2018

Les réalisations de la nouvelle équipe politique après une année d'activités

Déjà un an que j'ai été élu à titre de maire de notre belle Municipalité et je vous confirme avec assurance que la nouvelle équipe politique et administrative place en tout temps les citoyennes et les citoyens au cœur des décisions. Nos objectifs sont d'abord le bien-être des concitoyennes et concitoyens, mais aussi la rigueur au niveau de la gestion interne de notre réglementation. Il est important pour nous d'être équitable pour l'ensemble des résidents et de bien faire respecter les normes et règlements municipaux en vigueur. D'ailleurs, l'approche que nous préconisons est également toujours étroitement alignée à la préservation et la conservation de notre territoire à l'état le plus naturel possible. D'ailleurs, voici quelques réalisations concrètes de la dernière année :

▪ **Embauche d'une nouvelle administration municipale**

Dès le début de notre mandat, nous avons dû prioriser l'embauche d'une nouvelle équipe administrative. La nouvelle administration en place a su reprendre les dossiers en cours avec brio. Ils ont travaillé acharnement à l'appropriation des dossiers et ont su mettre, avec le soutien de l'équipe politique, les citoyens au cœur des préoccupations.



L'inspecteur municipal, Dave Williams-Roy, n'est plus à l'emploi de la Municipalité et il nous fait plaisir de vous présenter le nouvel inspecteur qui portera le titre de « Responsable du service de l'urbanisme, de la voirie et de l'environnement ». Il se nomme Guillaume Fortier. Ce dernier détient une maîtrise en urbanisme ainsi qu'une forte expérience en urbanisme dans le milieu municipal, plus particulièrement dans l'émission de permis où il a travaillé ces dernières années à titre d'adjoint à l'urbanisme pour la Municipalité de Val-David. De plus, au sein de ce dernier emploi, celui-ci a acquis une solide expérience en application réglementaire et en service aux citoyens. Guillaume entrera officiellement en fonction à compter du 3 décembre prochain.

Par la même occasion, nous en profitons pour vous présenter également madame Johanne Serafin, qui a été embauchée cet été à titre d'adjointe administrative. Cette dernière viendra en aide au responsable de l'urbanisme, de la voirie et de l'environnement en plus de travailler en étroite collaboration avec la directrice générale dans les divers dossiers courants. Celle-ci a travaillé pendant plusieurs années à la BBC à Londres comme responsable des installations physiques, comme assistante à un Lord et comme attachée commerciale à la Délégation générale du Québec à Londres où elle a acquis de grandes habiletés d'autonomie et de débrouillardise ainsi qu'un grand sens du service à la clientèle. Cette dernière détient un Baccalauréat en administration des affaires et est revenue vers nos belles Laurentides pour une fin de carrière dans un environnement plus agréable où elle pourra savourer pleinement la vie après le boulot!

Il faut dire que notre directrice générale sait très bien s'entourer et a de grandes facultés en planification et en organisation du travail. Sans oublier madame Nancy Perreault qu'on retrouve à la réception et qui s'occupe de tout l'aspect comptabilité et qui travaille également en étroite collaboration avec la directrice générale. Madame Perreault a travaillé les 30 dernières années à la Société de transport de Montréal où elle a occupé plusieurs postes administratifs. Nous pouvons être fiers de cette belle équipe!

▪ **Gestion documentaire**

Les nouveaux membres de l'équipe administrative ont vite réalisé que la gestion des archives était une priorité. Les membres du conseil ont donc octroyé un mandat à un archiviste de sorte que toutes les archives de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac soient revues tant au niveau d'un ménage en profondeur de tous les documents physiques, mais aussi au niveau d'une méthode actualisée de codification de classement avec un schéma de classification revisité et un calendrier de conservation en bonne et due forme. Nous pouvons vous assurer que c'était un besoin!

▪ **La collecte des matières organiques**



Nous avons trouvé important de faire un pas de plus pour l'environnement et implanter la collecte des matières organiques sur le territoire d'Ivry-sur-le-Lac. C'était une bonne décision puisque de tout le territoire des 20 villes et municipalités de la MRC des Laurentides, nous sommes la Municipalité qui a les meilleurs résultats de collecte. Le conseil a cru en l'importance de cette action qui permet de réduire l'enfouissement et d'agir de façon responsable pour notre planète. Nous en profitons d'ailleurs pour vous remercier d'avoir si rapidement adhéré à la collecte des matières organiques. Bravo à tous!

▪ **Nos jeunes : la priorité du conseil**

Nous avons trouvé important de prioriser l'activité physique chez nos jeunes. Considérant le fait que nous n'avons pas de service de loisirs, de sport ou de camp de jour et que nos jeunes sont appelés à utiliser les services de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et qu'ils doivent défrayer les coûts de non-résidents, le conseil a décidé de prioriser le remboursement des frais supplémentaires reliés aux non-résidents. C'est près de 10 000 \$ que la Municipalité a remboursé à cet effet cet été. Cette nouvelle offre s'applique que depuis ce printemps et le conseil est fier de prolonger cette offre pour les prochaines années puisqu'il croit en l'importance des activités physiques et sociales pour les jeunes du territoire!



▪ **Location du garage municipal qui génère plusieurs avantages pour la Municipalité**

Aux mois d'août, septembre et octobre, la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a loué le site du garage municipal à une firme de tournage pour la réalisation d'un film sur notre territoire, ce qui a permis de faire un ménage impeccable du site physique. Une entente a été signée à l'effet que le locataire devait remettre le site du garage en état, ce qui signifiait de sortir l'ensemble des tas de sable qui avait été accumulés depuis toutes les dernières années. Bien évidemment, considérant le fait que nous n'avons pas de service de voirie, les tas de sable qui y étaient apportés suite au balayage des rues des dernières années n'avaient pas de moyen d'en ressortir. Donc, c'est une facture de plus de 7 000 \$ que la firme de tournage a payée pour faire sortir tout le matériel pour ensuite pouvoir y installer tout ce dont ils avaient besoin pour le tournage. De plus, c'est 3 000 \$ que la firme a défrayé pour la mise à l'eau de leurs embarcations. Donc, la firme était bien heureuse de pouvoir compter sur l'emplacement du garage propre et près du lieu de tournage et la Municipalité a bénéficié d'un ménage sans frais du site du garage tout en récupérant un revenu de 3 000 \$ pour la mise à l'eau des bateaux. Une entente dont les deux parties en sont sorties très avantageées!

■ **Présentation d'une demande de subvention conjointement avec l'AALM**

La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac conjointement avec l'Association pour l'amélioration du Lac Manitou (AALM) a présenté une demande de subvention au gouvernement fédéral en ce qui a trait à la sécurité nautique. Cette demande présente diverses actions relatives à la signalisation, des moyens de communication plus efficaces, une patrouille nautique, des cartes du lac plus adaptées, de l'équipement pour la sécurité sur le lac, des sessions d'information ainsi qu'une refonte du site Web en ce qui a trait à la sécurité nautique. Les énergies n'ont pas été ménagées afin de présenter une demande la plus complète possible afin d'espérer d'être sélectionné. Nous vous en donnerons des nouvelles dès que nous en aurons du ministère.



■ **Beaucoup de travail effectué en termes de comptes en souffrance**

Dès les premiers mois de son arrivée, la directrice générale a informé le conseil municipal d'un taux particulièrement élevé de comptes en souffrance des taxes municipales. La nouvelle administration a travaillé avec rigueur à récupérer plusieurs dossiers et régulariser le plus possible la situation. Considérant le fait qu'il reste encore plusieurs dossiers à régler, le conseil a donné son accord à procéder pour assurer la régularisation complète des comptes en souffrance, sans quoi malheureusement quelques dossiers devront être traités lors de la prochaine vente pour non-paiement de taxes de l'Agglomération. La directrice générale rappelle d'ailleurs que le taux d'intérêt est particulièrement élevé relativement au retard de paiement des taxes et invite les citoyens concernés à procéder rapidement avant que cette dernière entame les procédures légales officielles.

■ **Mise en place d'un « Mot du maire » mensuel**

L'équipe municipale croyait en l'importance d'informer sa population sur les dossiers d'actualité de leur Municipalité et son territoire. À cet effet, un « Mot du maire » a été transmis tous les mois. L'équipe administrative reçoit régulièrement plusieurs messages de remerciement et d'appréciation en regard à ces communications citoyennes, ce qui nous porte à croire que c'est apprécié de tous. Par la même occasion, nous invitons les citoyens à nous transmettre les sujets qu'ils souhaitent voir traiter lors des futures communications et il nous fera plaisir de les ajouter à la liste du « Mot du maire » suivant. Cette correspondance existe pour vous et c'est important que vous soyez au fait des nouveautés et décisions du conseil!

■ **Sensibilisation – Bande riveraine**



À la demande du conseil municipal, l'équipe administrative avait comme mission de sensibiliser le plus possible la population en regard aux enjeux et l'importance de maintenir une bande riveraine adéquate et respectueuse de l'environnement. En effet, lorsqu'on comprend les conséquences non négligeables d'une tonte de gazon jusqu'aux abords du lac, on change rapidement nos habitudes puisqu'effectivement c'est réellement très néfaste pour le lac. Donc, depuis le début du printemps, et ce, pour tout l'été, vous avez reçu des articles de sensibilisation de la bande riveraine à même le « Mot du maire » pour ainsi s'assurer que tous

comprennent bien les impacts et l'importance de celles-ci. Les élus municipaux tenaient que l'année 2018 soit une année sensibilisatrice. Nous continuerons au cours de l'hiver à vous informer sur le sujet, mais dès le début

du printemps 2019, le responsable du service de l'urbanisme, de la voirie et de l'environnement sera moins tolérant à ce sujet. Bien entendu, il y aura encore beaucoup de sensibilisation, mais nous devrions dès 2019, apercevoir des changements et une volonté citoyenne d'apporter des modifications à leur bande riveraine. On dit souvent qu'à Ivry-sur-le-Lac, les citoyennes et citoyens sont sensibles à l'environnement, et bien c'est le temps de travailler avec nous et de prouver que cette réputation est réelle et généralisée! Un grand merci à l'avance pour votre collaboration à maintenir notre lac en santé!

▪ **Plan de mesure d'urgence**

L'équipe municipale a déjà commencé à travailler sur le plan de mesure d'urgence. Au cours des prochains mois, Ivry-sur-le-Lac devrait détenir son propre plan de mesure d'urgence qui sera adapté à la réalité du milieu. Ce plan sera réfléchi de sorte de prévoir tous les scénarios possibles en cas de catastrophes naturelles et ainsi assurer la sécurité de notre population.

Nouveau rôle d'évaluation foncière

La Municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides a déposé en octobre dernier le nouveau rôle d'évaluation foncière d'Ivry-sur-le-Lac. Les évaluations ont quelque peu augmenté, soit de 0.73 %. Nous vous rappelons que c'est effectivement la MRC des Laurentides qui est responsable d'établir les valeurs de l'évaluation foncière et celles-ci nous sont acheminées afin de faire notre exercice budgétaire et déterminer les taux de taxes.

En quelques mots, le rôle d'évaluation foncière est l'inventaire de tous les immeubles (propriétés et terrains) situés sur notre territoire. Celui-ci indique la valeur réelle marchande selon les différentes unités de voisinage et reflète les conditions du marché immobilier.

ATTENTION! Votre maison et celle de votre voisin se ressemblent peut-être, mais des facteurs tels que la qualité et la complexité de la construction, un sous-sol fini, l'âge du bâtiment, le garage, les aménagements extérieurs, la superficie du terrain, sa topographie peuvent influencer le résultat de votre évaluation. Deux maisons identiques en apparence se verront donc attribuer des valeurs foncières différentes si elles sont situées dans des secteurs différents.

Révision d'une évaluation : s'informer d'abord!

Si vous êtes en désaccord avec votre évaluation, informez-vous afin d'éviter des démarches inutiles. Des séances d'information individuelle ou de groupe peuvent être tenues à la suite du dépôt du nouveau rôle, durant lesquelles un évaluateur du service de l'évaluation de la MRC répondra à vos questions. Donc, au besoin, vous pouvez nous contacter à la Municipalité pour la tenue d'une telle séance.

Avant de contester, faites vos devoirs! Il faut des motifs sérieux qui justifient une demande de révision. Vous devez détenir des preuves significatives pour approuver vos arguments. Il ne s'agit pas de vérifier l'augmentation de valeurs avec l'ancienne évaluation ou l'écart avec vos voisins. Posez-vous plutôt la question : est-ce que l'évaluation reflète la valeur de ma propriété à la date de référence, soit au 1er juillet 2017 pour le rôle triennal 2019-2020-2021? Si vous répondez dans l'affirmative, il sera bien difficile de faire les représentations auprès du tribunal administratif. N'oubliez pas, vous avez la responsabilité du fardeau de la preuve!

Respectez les délais : la demande de révision doit être faite avant le 1er mai qui suit l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation (ex. : pour le rôle triennal 2019-2020-2021, vous avez jusqu'au 30 avril 2019);

Par ailleurs, si vous demandez une révision administrative à la suite de l'émission d'un avis de modification ou d'une correction d'office de l'évaluateur de la MRC, vous devez en faire la demande avant le 61e jour suivant l'expédition de l'avis vous informant de la modification.

Espérant que ces quelques informations vous seront utiles! Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous référer au site Internet suivant où toute l'information détaillée s'y trouve : <https://mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere/>. En cas de question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité.

Faire une demande de permis pour des rénovations, c'est primordial!

Vous planifiez des travaux, n'oubliez pas de vous prendre à l'avance pour votre demande de permis et considérer le fait que l'équipe de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est plutôt modeste. **Et surtout, svp ne vous aventurez pas à faire vos rénovations sans permis, travaillez en amont avec les membres de l'équipe municipale, c'est toujours gagnant!**



Activité communautaire par la SQ visant à offrir des cadeaux aux enfants démunis

Les policiers de la Sûreté du Québec invitent la population à participer à une activité communautaire visant à offrir des cadeaux de Noël aux enfants de familles démunies. Il suffit de se rendre au poste de la MRC des Laurentides, sis au 501, rue Léonard à Sainte-Agathe-des-Monts, pour piger un carton dans le sapin de Noël sur lequel est identifié uniquement le prénom de l'enfant. Le carton comportera des suggestions de cadeaux de cet enfant. Après avoir acheté, emballé et identifié le cadeau d'une valeur de 25-30 \$, vous devez le rapporter au poste de police pour le déposer sous le sapin au plus tard le 6 décembre 2018. La distribution sera faite par des policiers, en auto-patrouille, le samedi 15 décembre 2018. Ce merveilleux projet rendra plusieurs enfants heureux en ce Noël 2018! Un petit geste qui signifie énormément pour certains enfants du territoire.

Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur Mot du Maire, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour toute question, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,
Daniel Charette
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
info@ivry-sur-le-lac.qc.ca